

INFOS PRATIQUES

mars
2021

MAIRIE DE LAUNAGUET

95 chemin des Combes 31140 Launaguet
05 61 74 07 16

courrier@mairie-launaguet.fr
www.mairie-launaguet.fr



Pour suivre l'actualité connectez-vous
à la page Facebook Ville de Launaguet

ACCUEIL, ÉTAT CIVIL ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h 30
(16 h le vendredi)
samedi matin de 9 h 30 à
12 h 15

**La mairie est fermée le
samedi matin pendant
les vacances scolaires**

URBANISME

Ouvert au public tous les
jours, sauf mardi après-midi,
jeudi matin et vendredi
après-midi
urbanisme@mairie-launaguet.fr

Pour les questions
d'urbanisme, il est
recommandé de prendre
rendez-vous

COMPTABILITÉ/RÉGIE

(impayés)
Tél. 05 61 74 33 63
[regies.facturation@
mairie-launaguet.fr](mailto:regies.facturation@mairie-launaguet.fr)
sur rendez-vous
fermé le vendredi

SERVICES TECHNIQUES

rue du 19 mars 1962
Tél. 05 62 79 65 16
[services-techniques@
mairie-launaguet.fr](mailto:services-techniques@mairie-launaguet.fr)
8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h 30
(16 h le vendredi)

GUICHET FAMILLE

Maison des associations
Tél. 09 67 74 18 56
launapass@mairie-launaguet.fr

Ouvert au public
Lundi et mardi
8 h 30 - 12 h 30
mercredi 13 h 30 - 17 h 30
Par téléphone :
Tous les jours
8 h 30 - 12 h 30/13 h 30 -
17 h 30 (16 h le vendredi)

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Maison des associations
Tél. 05 62 79 75 68
ram@mairie-launaguet.fr
Ouvert au public
mardi 9 h - 13 h et jeudi
9 h - 13 h/14 h - 17 h 30
Par téléphone :
lundi 9 h - 13 h/14 h - 18 h

POLICE MUNICIPALE

rue Jean Moulin
Tél. 05 62 20 25 10
(répondeur)
06 72 19 98 95
**police-municipale@
mairie-launaguet.fr**
Période scolaire :
8 h - 12 h/13 h 30 - 17 h 30
Vacances scolaires :
9 h - 12 h/14 h - 18 h

CCAS

(Centre Communal d'Action
Sociale)
95 chemin des Combes
Tél. 05 61 37 64 64
ccas@mairie-launaguet.fr
lundi, mercredi et vendredi
8 h 30 - 12 h
mardi et jeudi
13 h 30 - 17 h 30

URGENCES WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS

Élu(e) d'astreinte
de la mairie
06 76 48 33 27





URGENCES DÉPANNAGES

Électricité - Gaz de France

Urgences Gaz : **0 800 47 33 33**

Urgences Électricité : **09 72 67 50 31**

Service des eaux

Urgences 24/24

Eau potable : **05 61 80 09 02**

Eaux usées / pluviales : **0 977 401 139**



JOURS DE RAMASSAGE

Ordures ménagères le vendredi

Tri sélectif

un mercredi sur deux

(semaines impaires)

Les bacs doivent être sortis la veille et rentrés dans la journée de la collecte.

Le calendrier est consultable sur :

mairie-launaguet.fr, rubrique « Déchets »



DÉCHETS VERTS :

RAMASSAGE À DOMICILE deux mercredis par mois.

Le calendrier et les consignes sont

consultables sur mairie-launaguet.fr,
rubrique « Déchets »



DÉCHETS VERTS : BRÛLAGE INTERDIT

Le brûlage des déchets
verts à l'air libre est
interdit en vertu de la
circulaire du
18 novembre 2011.

Au-delà des troubles du voisinage
(nuisances olfactives, fumées) et
des risques d'incendies, le brûlage
des déchets verts à l'air libre émet
de nombreux polluants toxiques
pour l'homme et l'environnement,
notamment des particules en
suspension.



DÉCHETTERIES

Présentation d'un justificatif de domicile obligatoire Fermées les jours fériés

L'Union (fermée jusqu'à fin avril)

ZA Montredon - Rue d'Ariane

05 61 11 44 97

Du mardi au samedi 9 h 30/12 h et 13 h 30/18 h

Le dimanche 9 h/17 h - Fermée le lundi

Saint-Alban

ZI du Terroir II - 05 61 09 17 46

Du lundi au dimanche 9 h/18 h

Fermée le mardi

Turlu

Chemin de Turlu, Toulouse - 05 61 57 42 63

Du mardi au samedi 9 h/12 h et 14 h/18 h

Le dimanche 9 h/12 h - Fermée le lundi



PERMANENCES DU CONCILIEUR

Le conciliateur reçoit les personnes
opposées par de petits litiges pour les
accompagner vers une solution amiable.

Permanences : un vendredi matin sur
deux (semaines paires) de 8 h 30 à 12 h
Prise de rendez-vous auprès du
secrétariat du CCAS au **05 61 37 64 64**



POINT CONSEIL BUDGET

Permanences au CCAS

les mardis des semaines paires de 12 h 30 à 17 h 30

95 chemin des Combes

Sur rendez-vous

Tél. 06 09 73 97 60

pcb.adac@adac.asso.fr



PHARMACIES DE GARDE

3237 (0,34€ TTC/min)



INFOS PRATIQUES

mars
2021

Notes

BON VOISINAGE



Les travaux réalisés
par des particuliers
à l'aide d'outils ou d'appareils
susceptibles de causer une
gêne en raison de leur intensité
sonore (tondeuse à gazon,
tronçonneuse, perceuse,
raboteuse, scie mécanique...) ne
peuvent être effectués que :

- du **lundi au vendredi** de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- le **samedi** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les **dimanches et jours fériés** de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Les travaux réalisés
par des professionnels
peuvent être effectués du
lundi au samedi de 7 h à 20 h
(hors dimanches et jours fériés)
*Arrêté préfectoral du 23 juillet
1996*

RAPPEL : ENCOMBRANTS

Les personnes qui ne sont
pas inscrites **NE DOIVENT PAS
SORTIR LEURS ENCOMBRANTS,
ILS NE SERONT PAS RAMASSÉS.**

Ils doivent s'inscrire pour le passage
suivant ou les apporter à la déchetterie.



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

La mairie de Launaguet n'est
pas équipée pour traiter les
demandes de passeports
sécurisés et de cartes d'identité.

La liste des mairies équipées
est disponible sur le site de
la Ville de Launaguet ou à
l'accueil de la mairie.



ANIMAUX

Les animaux domestiques doivent
être tenus en laisse sur le domaine
public, sur les pistes cyclables, dans les
parcs et jardins.
Les propriétaires de chiens sont
tenus de ramasser les déjections
de leurs animaux.

Arrêté du 24 mai 2012 relatif à la
propreté générale de la ville de
Launaguet - art. 7